

L'HOMME A U CADRE.

pour la profession d'apprenti

Spécialiste en logistique d'entreposage

(Décision de la Conférence des ministres de l'éducation du 25.03.2004)

Partie I : Remarques préliminaires

Ce programme-cadre pour l'enseignement professionnel dans les écoles professionnelles a été adopté par la Conférence permanente des ministres et sénateurs de l'éducation des Länder (KMK).

Le plan d'études cadre est harmonisé avec le règlement fédéral de formation correspondant (édicte par le ministère fédéral de l'économie et du travail ou par le ministère compétent en accord avec le ministère fédéral de l'éducation et de la recherche). La procédure d'harmonisation est réglée par le "protocole commun de résultats du 30.05.1972". Le programme d'études cadre se base en principe sur le diplôme de fin d'études secondaires et décrit les exigences minimales.

Pour les professions attribuées, le plan d'études cadre est divisé en une formation de base couvrant l'ensemble du champ professionnel et une formation spécialisée basée sur cette formation de base.

Sur la base du règlement de formation et du programme d'études cadre qui régissent les objectifs et les contenus de la formation professionnelle, la qualification finale est obtenue dans une profession de formation reconnue ainsi que - en liaison avec l'enseignement d'autres matières - le diplôme de l'école professionnelle. Les conditions essentielles sont ainsi créées pour un emploi qualifié ainsi que pour l'entrée dans des filières de formation continue et de perfectionnement professionnel.

Le plan d'études cadre ne contient pas de dispositions méthodologiques pour l'enseignement. La pensée et l'action autonomes et responsables, en tant qu'objectif général de la formation, sont enseignées de préférence dans les formes d'enseignement où elles font partie du concept méthodologique global. Les méthodes qui favorisent directement la compétence d'action sont particulièrement appropriées et devraient donc être prises en compte de manière appropriée dans l'organisation de l'enseignement.

Les Länder reprennent directement le curriculum-cadre ou le transposent dans leurs propres programmes d'enseignement. Dans le second cas, ils veillent à ce que le résultat de la coordination disciplinaire et temporelle pris en compte dans le curriculum-cadre soit maintenu avec le règlement de formation concerné.

Partie II : Mission éducative de l'école professionnelle

L'école professionnelle et les entreprises formatrices remplissent une mission éducative commune dans le cadre de la formation professionnelle en alternance.

L'école professionnelle est un lieu d'apprentissage à part entière. Elle travaille sur un pied d'égalité avec les autres acteurs de la formation professionnelle. Elle a pour mission de transmettre aux élèves des contenus professionnels et généraux en tenant compte des exigences de la formation professionnelle.

L'école professionnelle a pour objectif de dispenser une formation professionnelle de base et spécialisée et d'élargir la formation générale acquise précédemment. Elle doit ainsi permettre aux élèves d'accomplir leurs tâches professionnelles et de participer à l'organisation du monde du travail et de la société en assumant leurs responsabilités sociales et écologiques. Elle se conforme aux dispositions des lois scolaires des Länder en vigueur pour ce type d'école. L'enseignement professionnel, en particulier, s'oriente en outre sur les moyens d'organisation professionnelle édictés de manière uniforme au niveau fédéral pour chaque profession de formation reconnue par l'Etat :

- Programme d'études cadre de la Conférence permanente des ministres et sénateurs de l'éducation des Länder (KMK)
- Règlements fédéraux relatifs à la formation en entreprise.

Selon l'accord-cadre sur l'école professionnelle (décision de la KMK du 15.03.1991), l'école professionnelle a pour objectif

- "donner une aptitude professionnelle qui associe des compétences professionnelles à des aptitudes générales de nature humaine et sociale ;
- développer la flexibilité professionnelle pour faire face à l'évolution des exigences du monde du travail et de la société, y compris dans la perspective de l'intégration européenne ;
- susciter la volonté de se former et de se perfectionner professionnellement ;
- encourager la capacité et la volonté d'agir de manière responsable dans la gestion de la vie individuelle et dans la vie publique".

Pour atteindre ces objectifs, l'école professionnelle doit

- orienter l'enseignement vers une pédagogie spécifique à leurs tâches, qui met l'accent sur l'action ;
- fournir des qualifications professionnelles et interprofessionnelles en tenant compte de la spécialisation professionnelle nécessaire ;
- garantir une offre de formation différenciée et flexible afin de répondre aux différentes capacités et aptitudes ainsi qu'aux exigences respectives du monde du travail et de la société ;
- soutenir et encourager pleinement, dans la mesure de leurs possibilités, les personnes handicapées et défavorisées ;

- attirer l'attention sur les menaces pour l'environnement et les risques d'accident liés à l'exercice de la profession et à la vie privée, et indiquer les possibilités de les éviter ou de les réduire.

L'école professionnelle doit en outre, dans le cadre de l'enseignement général et dans la mesure où cela est possible dans le cadre de l'enseignement professionnel, aborder des problèmes clés de notre époque tels que

- Travail et chômage,
- la coexistence pacifique des personnes, des peuples et des cultures dans un monde où l'identité culturelle est préservée,
- la préservation des bases naturelles de la vie, et
- la garantie des droits de l'homme.

Les objectifs mentionnés visent le développement de la compétence d'action. Celle-ci est comprise ici comme la volonté et la capacité de l'individu à se comporter de manière appropriée, réfléchie et responsable sur le plan individuel et social dans des situations sociales, professionnelles et privées.

La compétence d'action se développe dans les dimensions de la compétence professionnelle, de la compétence personnelle et de la compétence sociale.

Les compétences professionnelles désignent la volonté et la capacité de résoudre des tâches et des problèmes de manière ciblée, appropriée, méthodique et autonome, sur la base de connaissances et de compétences professionnelles, et d'évaluer le résultat.

Les compétences personnelles désignent la volonté et la capacité, en tant que personnalité individuelle, de clarifier, de réfléchir et d'évaluer les chances de développement, les exigences et les restrictions dans la famille, le travail et la vie publique, de développer ses propres talents ainsi que de concevoir et de développer des projets de vie. Elle comprend des qualités personnelles telles que l'autonomie, l'esprit critique, la confiance en soi, la fiabilité, le sens des responsabilités et du devoir. Elle comprend notamment le développement de valeurs réfléchies et l'attachement autodéterminé à des valeurs.

La compétence sociale désigne la volonté et la capacité de vivre et d'organiser des relations sociales, de saisir et de comprendre les attentions et les tensions ainsi que d'aborder et de communiquer avec les autres de manière rationnelle et responsable. Elle comprend notamment le développement de la responsabilité sociale et de la solidarité.

Les compétences méthodologiques et d'apprentissage résultent d'un développement équilibré de ces trois dimensions.

La compétence désigne le succès de l'apprentissage par rapport à l'apprenant individuel et sa capacité à agir de manière responsable dans des situations privées, professionnelles et sociales. Par contre, la qualification désigne le succès de l'apprentissage en termes de valorisation, c'est-à-dire du point de vue de la demande dans des situations privées, professionnelles et sociales (cf. Conseil allemand de l'éducation, recommandations de la commission de l'éducation pour la réorganisation du niveau secondaire II).

Partie III : Principes didactiques

L'objectif de la formation professionnelle exige que l'enseignement soit axé sur une pédagogie adaptée aux tâches de l'école professionnelle, qui met l'accent sur l'orientation vers l'action et qui permet aux jeunes de planifier, d'exécuter et d'évaluer de manière autonome les tâches de travail dans le cadre de leur activité professionnelle.

L'apprentissage à l'école professionnelle s'effectue fondamentalement en relation avec l'action professionnelle concrète ainsi que par de multiples opérations intellectuelles, y compris la reproduction mentale des actions d'autrui. Cet apprentissage est surtout lié à la réflexion sur l'exécution de l'action (le plan d'action, le déroulement, les résultats). Cette pénétration fructueuse du travail professionnel crée les conditions nécessaires à l'apprentissage dans et à partir du travail. Pour le programme-cadre, cela signifie que la description des objectifs et le choix des contenus sont liés à la profession.

Sur la base des connaissances théoriques et didactiques de l'apprentissage, les points d'orientation suivants sont mentionnés dans une approche pragmatique pour la conception d'un enseignement orienté vers l'action :

- Les points de référence didactiques sont des situations significatives pour l'exercice de la profession (apprendre pour agir).
- Le point de départ de l'apprentissage est constitué par des actions, si possible réalisées par soi-même ou reproduites mentalement (apprentissage par l'action).
- Les actions doivent être planifiées, réalisées, contrôlées, éventuellement corrigées et finalement évaluées par les apprenants de manière aussi autonome que possible.
- Les actions doivent favoriser une appréhension globale de la réalité professionnelle, par exemple en intégrant les aspects techniques, de sécurité, économiques, juridiques, écologiques et sociaux.
- Les actions doivent être intégrées dans les expériences des apprenants et réfléchies en fonction de leur impact sur la société.
- Les actions doivent également inclure des processus sociaux, par exemple la déclaration d'intérêts ou la gestion de conflits.

L'enseignement orienté vers l'action est un concept didactique qui associe les structures des systèmes disciplinaires et d'action. Il peut être mis en œuvre par différentes méthodes d'enseignement.

L'offre d'enseignement de l'école professionnelle s'adresse à des jeunes et à des adultes qui se distinguent par leur formation préalable, leur contexte culturel et leurs expériences dans les entreprises de formation. L'école professionnelle ne peut remplir sa mission de formation que si elle tient compte de ces différences et encourage les élèves - y compris ceux qui sont défavorisés ou qui ont des besoins particuliers - en fonction de leurs possibilités individuelles.

Partie IV : Remarques préliminaires relatives à la profession

Le présent programme d'études cadre pour la formation professionnelle de spécialiste en logistique de stockage est harmonisé avec le règlement sur la formation professionnelle dans le domaine du stockage dans les métiers d'apprentissage de magasinier/ magasinière spécialisé(e) et de spécialiste en logistique de stockage du 26.07.2004 (BGBl p. 1887).

Le plan d'études cadre pour la profession de spécialiste en gestion des stocks (décision de la KMK du 18.07.1991) est abrogé par le présent plan d'études cadre.

Les matières essentielles de l'école professionnelle pour le domaine d'examen "sciences économiques et sociales" sont enseignées sur la base des "éléments pour l'enseignement de l'école professionnelle dans le domaine des sciences économiques et sociales des professions de formation industrielle et technique" (décision de la Conférence des ministres de l'éducation du 18 mai 1984).

Les objectifs des champs d'apprentissage 1 à 4 du présent plan d'études cadre correspondent pour l'essentiel aux objectifs des champs d'apprentissage 1 à 4 du plan d'études cadre pour la profession de magasinier/ magasinière spécialisé(e).

Les champs d'apprentissage et les formulations d'objectifs correspondantes s'orientent sur des champs d'action exemplaires. Les formulations d'objectifs et les contenus des champs d'apprentissage du plan-cadre doivent être mis en œuvre de manière à ce qu'ils conduisent à des compétences opérationnelles professionnelles. Les formulations des objectifs décrivent l'état à la fin du processus d'apprentissage. Les contenus mentionnés s'entendent comme volume minimal pour atteindre les objectifs formulés. L'acquisition des compétences exigées dans le cadre du mandat de formation doit être assurée par le traitement de tâches orientées vers l'action au cours de toutes les années de formation. L'utilisation des médias actuels, de la bureautique moderne et des logiciels professionnels de recherche et de traitement de l'information doit être enseignée de manière intégrée. Le programme-cadre d'enseignement prévoit au moins 80 heures de cours à cet effet. Les contenus mathématiques sont associés aux champs d'apprentissage et doivent être appliqués de manière intégrée.

Les objectifs et contenus en langue étrangère sont intégrés à hauteur de 40 heures dans les champs d'apprentissage.

Les spécialistes en logistique de stockage sont employés aussi bien dans le domaine opérationnel que dans le domaine de la disposition des entrepôts de l'industrie, de l'artisanat, du commerce, de l'expédition ou d'autres prestataires de services logistiques. La sécurité au travail et la protection de l'environnement ont une importance particulière pour le spécialiste en logistique d'entreposage ; c'est pourquoi il faut développer une conscience des problèmes pendant toute la formation professionnelle. En particulier

- de respecter les principes et les mesures de prévention des accidents et de protection du travail, de prévention des atteintes à la santé et de prévention des maladies professionnelles,
- de prendre en compte les nécessités et les possibilités d'une organisation du travail et du poste de travail déterminée par des points de vue humains et ergonomiques,
- de prendre en compte les nuisances environnementales liées à l'activité professionnelle et les mesures visant à les éviter ou à les réduire,
- de procéder au recyclage ou à l'élimination appropriée des déchets,
- de prendre en compte les principes et les mesures visant à une utilisation rationnelle des ressources utilisées dans le cadre du travail.

Partie V : Champs d'apprentissage

Aperçu des champs d'apprentissage pour la profession de spécialiste en logistique d'entreposage				
Champs d'apprentissage		Valeurs indicatives de temps en heures		
No.		1ère année	2ème année	3ème année
1	Réceptionner et contrôler les marchandises	80		
2	Stocker des marchandises	100		
3	Traiter les biens	60		
4	Transporter des marchandises dans l'entreprise	40		
5	Préparer les marchandises		80	
6	Emballer les marchandises		80	
7	Planifier des visites		40	
8	Charger des marchandises		80	
9	Envoyer des marchandises			80
10	Optimiser les processus logistiques			80
11	Se procurer des biens			40
12	Déterminer et évaluer les chiffres clés			80
	Total (840 heures au total)	280	280	280

Champ d'apprentissage 1 :

**Réceptionner et contrôler
les marchandises**

**1. Année de
formation Durée
indicative : 80 heures**

Formulation des objectifs :

Les élèves se procurent une vue d'ensemble des secteurs de stockage et de transport et classent leurs propres secteurs de travail dans le déroulement de l'entreprise.

Les élèves connaissent les processus de travail à la réception des marchandises. Ils effectuent les contrôles de documents correspondants, contrôlent les colis entrants et évaluent le résultat. Ils documentent la réception en bonne et due forme. En cas de perturbations de la prestation, ils s'adressent au transporteur de manière responsable et ciblée et prennent les mesures qui s'imposent. Ils font la distinction entre les dommages de transport et les dommages matériels. Ils organisent le processus de déchargement conformément aux réglementations commerciales et contractuelles. Ils planifient l'espace nécessaire pour les marchandises entrantes. Les élèves respectent les consignes de sécurité. Ils s'engagent à traiter les emballages reçus dans le respect de la nature et de l'environnement.

Les élèves contrôlent les marchandises quantitativement et qualitativement. Ils utilisent des justificatifs, des moyens de contrôle et des outils appropriés et respectent les directives légales et celles de l'entreprise. En cas de non-respect, ils prennent des mesures appropriées. Ils documentent le résultat du contrôle des marchandises en respectant les principes d'une comptabilité de stock correcte.

Les élèves utilisent les technologies actuelles pour optimiser les processus de travail. Ils considèrent le contrôle des biens comme une partie essentielle de la gestion de la qualité et développent leurs propres idées pour augmenter l'efficacité.

Contenu :

Documents

d'accompagnement des

marchandises Évaluation

des dommages Notification

Délais de réclamation

Séparation Obligation de

conservation

Responsabilité lors du déchargement du véhicule de transport

Équipement de protection individuelle

Respect des marques de sécurité

Remplacement des emballages réutilisables

Défauts matériels

Délais de garantie

Retard du débiteur

Codes-barres

Champ d'apprentissage 2 : Stocker

**des marchandises1
. Année de formation
Temps indicatif : 100 heures**

Formulation des objectifs :

Les élèves évaluent le stockage en fonction de ses tâches. Ils distinguent les types d'entrepôts en fonction du type d'entreprise qui stocke, de l'emplacement, de la construction et du propriétaire de l'entrepôt. Ils évaluent les avantages et les inconvénients de ces types de stockage en fonction des marchandises à entreposer. Ils évaluent le stockage statique et dynamique en termes de coûts, de rapidité, de besoin en personnel et de sensibilité aux perturbations. Ils planifient des zones et des installations de stockage adéquates et effectuent les calculs nécessaires.

Les élèves s'informent sur le type, la nature, le volume et le poids des marchandises à entreposer et les préparent pour le stockage. Ils choisissent, sur la base du règlement de stockage, un emplacement de stockage approprié selon des critères techniques, économiques et de sécurité et entreposent les marchandises en respectant les principes de stockage. Ils documentent l'entreposage.

Les élèves manipulent les substances dangereuses de manière responsable et déterminent les obligations et les droits des personnes impliquées conformément aux dispositions légales.

Ils protègent les biens contre les pertes en appliquant des mesures préventives de protection contre le vol et l'incendie et réagissent de manière adaptée à la situation.

Contenu :

Prescriptions légales concernant les lieux de travail, les émissions et les nuisances Prescriptions concernant les installations de stockage

Droits et obligations de l'entrepositaire

Surface de chargement, surface d'appui, surface de stockage, chemins, surface de traitement des marchandises Charge par compartiment, charge par travée, pression d'empilage, taux d'utilisation de la surface et de l'espace Types de rayonnage, stockage au sol

Complémentarité, préemballage, étiquetage des prix Calcul du volume

Optimisation des chemins

marchandises périssables, marchandises réfrigérées, empilabilité, interdictions de stockage en commun Programmes de gestion des stocks

Étiquetage des substances dangereuses, obligation de formation Instructions d'utilisation

prescriptions légales relatives à la sécurité au travail, à la sécurité des appareils Installations d'alarme incendie, extincteurs manuels, installations de sprinklers, installations de CO2

Champ d'apprentissage 3 : Traiter

les biens1 .
Année de formation
Temps indicatif : 60 heures

Formulation des objectifs :

Pendant le stockage, les élèves prennent des mesures pour le traitement des marchandises, choisissent les équipements de travail nécessaires et les utilisent de manière appropriée. Ce faisant, ils appliquent les dispositions légales relatives à la protection du travail et à la prévention des accidents. Ils conservent les emballages ou les éliminent dans le respect de l'environnement.

Les élèves reconnaissent la nécessité de contrôler et d'entretenir les marchandises entreposées. Ils déterminent les influences physiques et climatiques, les évaluent par rapport au maintien de l'état des marchandises et planifient des mesures spécifiques.

Les élèves effectuent des travaux d'inventaire et documentent le résultat. Ils distinguent les indicateurs de stock et les calculent.

Contenu :

les dispositions légales relatives à la protection du travail, aux lieux de travail, à la sécurité des appareils et à l'élimination des déchets

Agrafeuses, appareils de levage et de cerclage
Contrôle visuel, date limite de consommation

Dispositifs de comptage, de mesure et de pesage,
scanners Humidité de l'air, température, rayonnement

UV Types d'inventaire

Point de commande, stock minimum, stock maximum, stock moyen, fréquence de rotation,
durée de stockage, couverture de stock

Frais de stockage

Champ d'apprentissage 4 :

**Transport de
marchandises dans
l'entreprise
1. Année de
formation Durée
indicative : 40 heures**

Formulation des objectifs :

Les élèves connaissent l'importance du flux de matériel au sein de l'entreprise pour les processus d'exploitation et la nécessité du flux d'informations correspondant. Ils choisissent les moyens et auxiliaires de transport appropriés en fonction du type et de la quantité de marchandises, de la distance à parcourir, des installations de stockage disponibles, ainsi que de la fréquence et de la vitesse du transport. Ils utilisent les moyens et accessoires de transport conformément aux prescriptions, dans le respect de l'environnement et en économisant les coûts. Ce faisant, ils tiennent compte des dangers qui peuvent survenir lors de leur utilisation. En cas d'accident, les élèves adoptent un comportement adapté à la situation et prennent les premières mesures.

Contenu :

Convoyeurs continus
Convoyeurs non
continus Systèmes de
convoyage aérien
Systèmes de transport au sol
Appareils de levage
Transstockeurs Transport
manuel Instructions
d'exploitation Rapport
d'accident

Champ d'apprentissage 5 : Préparer

**les marchandises2
. Année de formation
Temps indicatif : 80 heures**

Formulation des objectifs :

Les élèves préparent les commandes de manière ciblée et responsable en tenant compte des consignes de sécurité. Ils préparent le flux de matériel et d'informations en tenant compte des différents systèmes de stockage et de préparation des commandes. Les élèves préparent les commandes selon différentes méthodes. Ils évaluent la performance de préparation des commandes en tenant compte de ses facteurs d'influence et proposent des possibilités d'optimisation en tenant compte des objectifs de l'entreprise, en particulier de l'orientation client.

Contenu :

Documents, outils de travail, moyens de transport
Systèmes de rayonnages
systèmes de préparation de commandes dynamiques et statiques
préparation de commandes sans document
prélèvement manuel, mécanique et automatique
méthodes de prélèvement orientées vers les commandes et les séries déplacement unidimensionnel et bidimensionnel
distribution centralisée, décentralisée et procédures pick-pack
contrôle manuel et automatique temps de préparation des commandes

Champ d'apprentissage 6 : Emballer

**les marchandises2
. Année de formation
Temps indicatif : 80 heures**

Formulation des objectifs :

Les élèves emballent des marchandises. Ils évaluent les exigences spécifiques au produit en matière d'emballage en tenant compte des dispositions contractuelles, nationales et internationales. Ils choisissent les différents moyens et accessoires d'emballage en fonction de leurs caractéristiques et de leurs possibilités d'utilisation, en tenant compte du type de marchandise et de transport, de l'itinéraire, de la compatibilité avec l'environnement et de la rentabilité. Les élèves déterminent les coûts d'emballage. Lors de l'emballage des marchandises, ils respectent les prescriptions en matière de sécurité du travail, en tenant compte en particulier des dangers liés à la manipulation de substances dangereuses.

Les élèves choisissent les machines et les outils appropriés et les utilisent conformément à leur objectif. Ils procèdent de manière responsable aux inscriptions et au marquage de l'emballage conformément aux dispositions légales.

Ils rassemblent les marchandises en unités de chargement.

Contenu :

Définitions de l'emballage

Fonctions de l'emballage

Contraintes de l'emballage Volume
et masse

dispositions légales et contractuelles relatives à l'élimination des
déchets encombrants

Champ d'apprentissage 7 : Planifier

**des tournées2 .
Année de formation
Temps indicatif : 40 heures**

Formulation des objectifs :

Les élèves explorent les voies de communication entre les principaux centres économiques d'Allemagne, d'Europe et du monde. Ils établissent un plan d'itinéraire en tenant compte de l'économie, des infrastructures, des délais et de l'environnement.

Contenu :

Route et rail Voies
navigables Voies
aériennes
Avantages de la
localisation

Champ d'apprentissage 8 : Charger	des marchandises2 . Année de formation Temps indicatif : 80 heures
Formulation des objectifs : Les élèves chargent des marchandises. Ils planifient le déroulement des opérations de chargement en tenant compte des techniques d'information et de communication actuelles. Ils préparent le chargement des marchandises en tenant compte des coûts et des exigences des clients, en respectant les réglementations légales et les directives contractuelles. Ils prennent en charge les marchandises à expédier et déterminent le poids et le volume du fret. Ils contrôlent également l'utilisation des moyens de transport. Les élèves mettent à disposition les moyens de transport, les aides à la manutention et les aides au chargement appropriés et les utilisent en fonction de la situation. Il charge, arrime et fixe les marchandises en fonction du mode d'expédition et du lieu de destination et en discute avec le transporteur. Ils gèrent les situations conflictuelles de manière compétente, en tenant compte des coûts et en assumant leurs responsabilités, et respectent les dispositions contractuelles, nationales et internationales. Les élèves planifient le déroulement d'un transport de marchandises dangereuses, déterminent les obligations qui en découlent et mettent en œuvre des mesures de contrôle, de chargement, de sécurisation, d'étiquetage et de documentation. Les élèves réfléchissent aux conséquences d'un chargement incorrect sur la société, l'environnement et l'économie.	
Contenu : Liste de colisage, plan d'arrimage, plan de chargement Charge utile, hauteur de chargement, centre de gravité palette, caisses grillagées, conteneurs Propreté, détérioration, absence d'odeur Scellement Systèmes de chargement, rampes de chargement, ponts de chargement Calcul de surface, de volume, poids, forces Techniques de sécurisation Moyens de sécurisation	

Champ d'apprentissage 9 : Expédier

**des marchandises3
. Année de formation
Temps indicatif : 80 heures**

Formulation des objectifs :

Les élèves expédient des marchandises. Pour ce faire, ils se font une idée des différents types d'expédition de marchandises et des modes de transport à utiliser. Ils évaluent les avantages et les inconvénients des moyens de transport. Ils déterminent les coûts d'expédition à partir des données relatives aux différents modes de transport.

Les élèves se familiarisent avec les droits et les obligations du transporteur et de l'expéditeur. Ils traitent les documents d'expédition pour différents modes de transport, respectent les règles du commerce extérieur et utilisent leurs connaissances linguistiques spécifiques.

Contenu :

transports combinés

Bulletin de livraison, lettre de voiture, bordereau de chargement, Bill of lading, tableaux de fret Air Waybill

Document administratif unique, restrictions à l'exportation, interdictions d'exportation

Champ d'apprentissage 10 :

**Optimiser les processus
logistiques
3. Année de
formation Durée
indicative : 80 heures**

Formulation des objectifs :

Les élèves suivent le parcours d'un bien depuis la source de la matière première jusqu'à l'utilisateur en passant par toutes les étapes de la création de valeur et en déduisent les tâches et les objectifs de la logistique. Ils comprennent la logistique comme la somme de toutes les mesures de planification, d'exécution et de contrôle visant à garantir un flux optimal d'informations, de matières et de valeurs, du marché d'approvisionnement au marché de vente, et montrent comment la logistique agit dans tous les domaines de l'entreprise.

Les élèves classent la logistique de stockage comme processus partiel dans le processus global de la logistique et reconnaissent l'étroite interconnexion entre la logistique d'approvisionnement et la logistique de stockage. Ils considèrent les besoins en facteurs de production de l'entreprise comme condition préalable à la réalisation de la prestation. Ils contrôlent les stocks quantitatifs et qualitatifs et en informent le service des achats, qui planifie les commandes sur la base de ces données. Ils utilisent différentes méthodes de détermination des besoins. Ils effectuent une analyse ABC selon la valeur des biens et utilisent le résultat comme aide à la planification des achats. Ils évaluent les inconvénients des commandes trop grandes, trop petites, trop précoces et trop tardives et font des propositions pour optimiser les interfaces dans le processus logistique.

Contenu :

Gestion de la qualité totale (TQM) Processus
d'amélioration continue (KVP)
Besoins, exigences
principe économique
Combinaison de facteurs de production
Types de stocks
Détermination des besoins en fonction du programme et de la
consommation Production propre, achat externe
Procédure de
commande Just in
Time

Champ d'apprentissage 11 : Se procurer

des biens³

Année de formation

Temps indicatif : 40 heures

Formulation des objectifs :

Les élèves recherchent des sources d'approvisionnement et distinguent les marchés en fonction du nombre d'acteurs. Sur la base des informations obtenues et en tenant compte du cadre juridique, ils établissent des demandes, comparent les offres reçues et passent commande auprès d'un fournisseur approprié. Ils déduisent de ce processus que le flux d'informations précède le flux de matériel et que la qualité des informations détermine la fiabilité du flux de matériel en fonction des objectifs.

Les élèves procèdent au paiement des biens livrés.

Contenu :

Calcul du prix de référence

Mesures, poids, monnaies INCOTERMS

(ex works, fob, cif, ddp)

Contrat de vente

paiement sans numéraire

Champ d'apprentissage 12 :

**Déterminer et évaluer les
chiffres clés
3. Année de
formation Durée
indicative : 80 heures**

Formulation des objectifs :

Les élèves calculent des ratios de stocks et les utilisent comme instrument de contrôle d'une gestion économique des stocks. Ils interprètent leurs écarts par rapport à des périodes de référence.

Les élèves comprennent que la comptabilité est une source de données sur les stocks et un instrument de documentation et de contrôle des activités de l'entreprise. Ils déduisent sa nécessité de l'intérêt d'information de différents destinataires. Ils effectuent un inventaire, dressent un état des lieux et identifient les écarts entre les valeurs réelles et les valeurs théoriques.

Les élèves déterminent les variations de stock à l'aide de pièces justificatives. Ils enregistrent ces variations de stocks dans les comptes correspondants et les clôturent. Ils effectuent un bouclage annuel simple.

Contenu :

Bon de livraison,

facture Bilan Variations

de valeur

Compte de stock, dépenses liées aux marchandises, chiffre d'affaires